

EL1

ENTENTE
INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART :
LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS
CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION M-15008-02
CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION M-5942-04
CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION M-9881-01

D'AUTRE PART :
LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'OUTAOUAIS

DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE RÉGIME DE
NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES
DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
(L.R.Q., CHAPITRE R-8.2).

**MATIÈRES LOCALES
1988 ET SUIVANTES**

TABLE DES MATIÈRES

<u>CHAPITRES</u>	<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
2-2.00	RECONNAISSANCE DES PARTIES LOCALES.....	5
3-1.00	COMMUNICATION ET AFFICHAGE DES AVIS SYNDICAUX	6
3-2.00	UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR FINS SYNDICALES	8
3-3.00	DOCUMENTATION À FOURNIR AU SYNDICAT	9
3-4.00	RÉGIME SYNDICAL	10
3-5.00	DÉLÉGUÉ SYNDICAL	11
3-7.00	DÉDUCTION DES COTISATIONS SYNDICALES OU DE LEUR ÉQUIVALENT	12
4-0.00	MODES, OBJETS ET MÉCANISMES DE PARTICI- PATION DES ENSEIGNANTS AUTRES QUE LES OBJETS (ET LEUR MODE) NÉGOCIÉS ET AGRÉÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE.....	15
5-1.01	ENGAGEMENT (SOUS RÉSERVE DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI, DES PRIORITÉS D'EMPLOI ET DE L'ACQUI- SITION DE LA PERMANENCE).....	20
5-1.14	LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI.....	21-A
5-3.17	CRITÈRES ET PROCÉDURE D'AFFECTION ET DE MUTATION SOUS RÉSERVE DES CRITÈRES ANCIENNETÉ ET CAPACITÉ NÉGOCIÉS ET AGRÉÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE (PRIMAIRE)	22
5-3.17	CRITÈRES ET PROCÉDURE D'AFFECTION ET DE MUTATION SOUS RÉSERVE DES CRITÈRES ANCIENNETÉ ET CAPACITÉ NÉGOCIÉS ET AGRÉÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE (SECONDAIRE).....	29

<u>CHAPITRES</u>	<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
5-3.21	RÈGLES RÉGISSANT LA RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS ENTRE LES ENSEIGNANTS D'UNE ÉCOLE	35
5-6.00	DOSSIER PERSONNEL	37
5-7.00	RENVOI.....	40
5-8.00	NON-RENGAGEMENT	43
5-9.00	DÉMISSION ET BRIS DE CONTRAT	45
5-11.00	RÉGLEMENTATION DES ABSENCES	47
5-12.00	RESPONSABILITÉ CIVILE	48
5-15.00	NATURE, DURÉE, MODALITÉS DES CONGÉS SANS TRAITEMENT AINSI QUE LES DROITS ET OBLIGATIONS QUI Y SONT RATTACHÉS À L'EXCLUSION DE CEUX PRÉVUS POUR LES CONGÉS PARENTAUX, POUR UNE CHARGE PUBLIQUE ET POUR ACTIVITÉS SYNDICALES.....	49
5-16.00	CONGÉS POUR AFFAIRES RELATIVES À L'ÉDUCATION.....	51
5-19.00	CONTRIBUTION D'UN ENSEIGNANT À UNE CAISSE D'ÉPARGNE OU D'ÉCONOMIE	52
6-9.00	MODALITÉS DE VERSEMENT DU TRAITEMENT OU D'AUTRES SOMMES DUES EN VERTU DE LA CONVENTION.....	53
7-3.00	PERFECTIONNEMENT (SOUS RÉSERVE DES MONTANTS ALLOUÉS ET DU PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL).....	56
8-4.02	DISTRIBUTION DANS LE CALENDRIER CIVIL DES JOURS DE TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DE L'ANNÉE DE TRAVAIL À L'EXCLUSION DE LA DÉTERMINATION DU NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL ET DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR L'ANNÉE DE TRAVAIL	58

<u>CHAPITRES</u>	<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
8-5.05	MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES HEURES DE TRAVAIL.....	59
8-6.05	SURVEILLANCE DE L'ACCUEIL ET DES DÉPLACEMENTS NON COMPRISE DANS LA TÂCHE ÉDUCATIVE.....	60
8-7.08	FRAIS DE DÉPLACEMENT	61
8-7.09	RENCONTRES COLLECTIVES ET RÉUNIONS POUR RENCONTRER LES PARENTS	64
8-7.10	SUPPLÉANCE	65
9-4.00	GRIEF ET ARBITRAGE (PORTANT UNIQUEMENT SUR LES MATIÈRES DE NÉGOCIATIONS LOCALES)	66
10-11.00	HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	67
10-13.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	69
11-2.04	LISTE DE RAPPEL (ADULTE)	70
13-2.05	LISTE DE RAPPEL (PROFESSIONNELLE)	75

<u>ANNEXES</u>	<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
ANNEXE A	FORMULE DE DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT	80
ANNEXE B	FORMULAIRE DE DEMANDE DE MOUVEMENTS AU NIVEAU DE LA COMMISSION	81